## **Orientations**

## Orientation 4.5 Garantir un aménagement durable exemplaire renforçant l'identité des îles

La qualité du cadre de vie et l'identité spécifique des îles ont déjà été abordées dans l'ambition 1 sous un angle paysager et patrimonial. Il s'agit ici d'améliorer le cadre de vie en s'attachant à mettre en oeuvre des modes d'aménagement exemplaires des espaces construits et des espaces publics des îles. Les espaces destinés à l'accueil du public comme par exemple les ports, véritables portes d'entrée aux îles, doivent être exemplaires en matière d'aménagement.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes	Principaux autres partenaires
		adhérentes	
4.5.1 AOA île Améliorer le caractère paysager des ports et des	Participation à la démarche	Soutien et participation à la démarche	PTP, DDTM, DREAL,  STAP, compagnies
zones de mouillage en respectant le charme et l'identité des îles,notamment par une	Appui technique	Appui technique	maritimes, association
limitation de la taille des infrastructures et des navires.			des commerçants,
			associations des
			habitants, réseau
			ECONAV, MedPAN
[]	[]	[]	[]

Référence ID de l'article : #5338 Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 09:14